

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 23 mars 2015 portant inscription sur un tableau d'avancement

NOR : VJSR1530301A

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2004-697 du 12 juillet 2004 portant statut particulier du corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports;

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire du corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports en sa séance du 19 mars 2015,

Arrête :

Article 1^{er}

Les inspecteurs de la jeunesse et des sports dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement au titre de l'année 2015 pour l'accès au corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports par voie de liste d'aptitude :

M. David RIGAUD.

M. Jérôme SCHNOEBELEN.

M. Mathieu DUJARDIN.

M. Christophe FOUILLERE.

Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* ville, jeunesse, sports et vie associative.

Fait le 23 mars 2015.

Pour le ministre et par délégation :
*La chef du bureau des personnels
de la jeunesse et des sports,
de l'éducation nationale
et des instituts spécialisés,*
D. DEIBER